



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 01 juin 2026 à 18 h

L'an deux mille vingt-six, le premier juin, à dix-huit heures le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENHAMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : Mme Brigitte KALMANOVITCH.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, M. Pascal POISSON ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Olivier HIMMESOETE, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, Mme Brigitte LAGRUE excusée.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

Le Président remercie les délégués présents. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

A. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 09 ET 23 AVRIL 2026

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

B. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président communique les dates des prochaines manifestations et réunions :

- Concert de la chorale au collège de la brie champenoise le vendredi 5 juin à 18h ;
- Concert des XIII de Fromentières à la Fromentine le samedi 6 juin à 20h30 ;
- Réunion sur le transport scolaire avec la Région à la CCBC le lundi 8 juin à 18h ;
- Réunion du syndicat bassin versant du Petit Morin amont le mardi 9 juin à 15h30 ;

- Rencontres cinématographiques à Sézanne le vendredi 12 juin à 20h ;
- Food truck pour la restauration et concert à l'église à Corfélix le samedi 13 juin à partir de 18h30 ;
- Brocante à Montmirail le dimanche 14 juin ;
- Assemblée générale infos seniors Marne au Prétoire à Sézanne le mardi 16 juin ;
- Commission des affaires scolaires et enfance à la CCBC le mercredi 24 juin à 18h ;
- Assemblée générale Initiative Marne à Montmort-Lucy le dimanche 28 juin à 16h ;
- Brocante à Mécringes, le dimanche 28 juin ;
- Conseil communautaire à la CCBC le jeudi 9 juillet à 18h.

M. BROCARD revient sur les problématiques de transport scolaire. Certains chauffeurs de la société Procars ont exercé leur droit de retrait et n'ont pas effectué leur circuit du soir, le jeudi 28 mai. Il ne comprend pas cette situation car le département de la Marne n'était pas en vigilance canicule. Il ajoute que les services de la CCBC et les familles n'ont pas été prévenus au préalable, il a fallu s'organiser à la dernière minute pour la garde des élèves, en attendant que les parents puissent venir les chercher. Il considère qu'il n'est pas possible d'accepter de tels manquements et dysfonctionnements. M. BROCARD ajoute que le lendemain, ce sont 4 cars sur 6 de la société Procars qui n'ont pas circulé. Il précise que les cars des autres sociétés le SMIS et l'Oiseau Bleu ont tous réalisé leur tournées normalement, les problématiques viennent uniquement de la société Procars. Suite à une question, le Président confirme qu'il n'y a pas de climatisation dans les cars de Procars, mais il considère que pour une heure de transport avec les vitres ouvertes cela doit être supportable. Il rappelle que le marché des transports scolaires est porté par la Région.

Le Président informe qu'une réunion avec les représentants de la Région est prévue le 8 juin. Elle vise à préparer le renouvellement du marché de transport scolaire qui arrive à son terme en 2028. M. BROCARD précise que Mme MOREAU Vice-présidente de la Région et M. HENDRICK responsable du service transport de la Région participeront à cette réunion. Le Président souhaite en profiter pour évoquer de nouveau les difficultés rencontrées avec Procars. Il explique que cela fait déjà 2 ans que la CCBC discute avec la Région et demande une résiliation du marché. Cependant le marché est régional, il concerne aussi d'autres collectivités. Il est donc très difficile pour la Région d'y mettre fin, d'autant plus que les autres collectivités ne sont pas nécessairement confrontées aux mêmes difficultés que le territoire.

Le Président démarre l'ordre du jour.

C. AFFAIRES GENERALES

1. Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire

L'adoption d'un règlement intérieur par le Conseil communautaire est obligatoire dans les 6 mois suivant les élections. Le projet a été transmis avec les pièces relatives à cette séance. Le Président balaye les grandes lignes de son contenu.

Adopté à l'unanimité avec 2 abstentions.

2. Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la CCBC et ses communes membres

Le Président rappelle le cadre législatif. L'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil communautaire, doit débattre après chaque renouvellement général des conseils municipaux, sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'EPCI et ses communes membres. Ce pacte est facultatif, et son contenu est, le cas échéant, librement déterminé par le Conseil communautaire.

Il précise que ce point a été présenté en conférence des maires, et que les Maires ont jugé que ce pacte n'est pas nécessaire au regard de la taille de la collectivité et de la structure de son territoire. Le Président pense lui aussi que les échanges entre les communes et la CCBC sont simples et qu'il n'est pas nécessaire de trop formaliser. Si un pacte de gouvernance est créé, il faudra suivre les procédures définies dans le pacte, ce qui peut rendre les échanges moins libres.

M. SAVARY explique qu'il découvre le fonctionnement de la collectivité car il vient de prendre ses fonctions de maire. Il apprécie de faire partie d'une petite communauté de communes et est satisfait des échanges avec les vice-présidents et les élus. Il ajoute que le personnel est réactif et répond aux demandes. Il souhaite que le fonctionnement reste proche du terrain et considère qu'il faut faire preuve de bon sens pour rester efficace.

Le Président fait lecture du projet de délibération. Le pacte de gouvernance doit être adopté le cas échéant, dans un délai de neuf mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux, après avis des communes membres, rendu dans un délai de trois mois suivant la transmission du projet de pacte. En l'absence de remarque, le Président propose de ne pas élaborer de pacte de gouvernance.

Adopté à l'unanimité.

3. Exercice du droit à la formation des élus

Le Conseil communautaire doit définir les modalités d'exercice du droit à la formation des élus. Le Président explique que l'association des Maires de la Marne est agréée et fait beaucoup de formations performantes et accessibles au droit individuel à la formation (DIF) élu. Il invite les délégués à en profiter.

M. CHEVRIOT donne des précisions sur l'inscription préalable à faire sur le DIF élu. Il informe qu'il faut dans un premier temps créer une identité numérique pour s'inscrire, puis dans un second temps créer un compte DIF. Le Président rappelle que le DIF élu est de droit pour tous les élus.

M. ROCHE indique que l'association des Maires de la Marne proposera des formations décentralisées, notamment à Sézanne. Le Président ajoute que si un thème particulier intéresse les élus il est possible d'organiser une formation à Montmirail en partenariat avec l'association des Maires de la Marne. Il précise que cela a déjà été fait lors du mandat précédent pour les élus du conseil municipal de Montmirail. Par contre, il faut un minimum d'inscrits pour organiser une formation localement.

Le Président informe que le montant du budget de formation pour les élus doit être voté par le Conseil communautaire et doit être compris entre 2% et 20% du montant total des indemnités de fonction annuelles versées aux élus de la CCBC. M. BENAHMED demande si cette somme permet de financer toutes les formations des élus. Le Président répond que cela dépend des besoins. Le budget est destiné à financer des formations particulières réalisées par des organismes de formations privés.

Il rappelle que l'association des Maires de la Marne propose un vaste catalogue de formations sur de nombreux thèmes (urbanisme, prise de parole en public...) adaptées aux besoins des élus. Il ajoute qu'elles sont moins onéreuses que celles d'organismes privés et entrent dans le cadre du DIF élu.

Le Président propose de retenir le montant minimum soit 2 %, soit environ 1 400 € par an. Les crédits adoptés par le Conseil communautaire seront inscrits au budget chaque année.

Adopté à l'unanimité.

4. Election des membres de la Commission d'appel d'offres et de la commission MAPA

Le Président rappelle que la Commission d'appel d'offres doit être composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus en son sein, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. La CAO est présidée par le Président de la CCBC. En application de la délibération du 09 avril 2026, les membres de la CAO seront également membres de la commission MAPA.

Une seule liste a été déposée :

- Délégués titulaires : M. GARCIA, M. VIÉ, Mme PASQUET, M. GIRARDIN et M. ROCHE
- Délégués suppléants : M. MARCY, M. CONDETTE, M. CHAMPAGNE, M. PICARD, M. HENRY.

Adopté à l'unanimité avec 2 abstentions.

5. Election d'un représentant suppléant au Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont

Le Conseil communautaire a désigné le 09 avril les représentants de la CCBC au Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont, qui gère la compétence GEMAPI sur le Petit Morin amont. Les statuts du syndicat prévoient 11 titulaires et 6 suppléants pour la CCBC, or le Conseil communautaire a oublié d'élire un suppléant lors de la précédente séance. Il est donc nécessaire de compléter la liste de représentants. Le Président précise que les réunions ont lieu à Dhuis et Morin-en-Brie.

Mme BORDET, Maire de Margny, se porte candidate. Il est proposé de la nommer représentant suppléant au Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont.

Adopté à l'unanimité.

D. RESSOURCES HUMAINES

6. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités – Service animation

M. BROCARD informe que comme tous les ans, il sera nécessaire de compléter l'équipe habituelle du centre de loisirs « l'Ile aux Enfants » à Montmirail, pendant l'été, pour assurer l'accueil des enfants, et l'animation des activités. Il précise que l'équipe d'animation doit être complétée chaque été pour respecter les taux d'encadrement, définis par la réglementation :

- 1 animateur pour encadrer 8 enfants de moins de 6 ans,
- 1 animateur pour encadrer 12 enfants de plus de 6 ans.

Les inscriptions pour le centre d'été étant en cours, il n'est pas encore possible de définir complètement les besoins pour toute la période estivale. Il précise que les recrutements envisagés pour chaque période sont indiqués au nombre d'emploi maximum et qu'ils seront adaptés en fonction du nombre d'inscription. Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'autoriser les recrutements suivants :

- 5 animateurs saisonniers du 06 au 31 juillet 2026 inclus, employés à temps complet.
- 4 animateurs saisonniers du 03 août au 14 août 2026 inclus, employés à temps complet.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents saisonniers ont été prévus au budget 2026.

M. CHEVRIOT demande si avant le recrutement une enquête de moralité est réalisée. M. BROCARD confirme que les services ont toujours été vigilants et que le casier judiciaire est obligatoirement demandé avant chaque recrutement. Il s'agit d'une obligation légale. Suite à une question, le Président indique que le BAFA est obligatoirement demandé pour occuper ces emplois. M. BROCARD précise que ce sont souvent les mêmes jeunes, des étudiants, qui reviennent chaque année.

Adopté à l'unanimité.

M. BROCARD rappelle qu'il reste quelques places pour le séjour au Puy du fou organisé par le Club ados. Suite à une question sur la publicité de ce séjour, M. BROCARD répond qu'une communication a été diffusée sur Panneau Pocket, et que les jeunes ont été informés au collège et au club ados. Il demande aux délégués de faire la publicité de ce séjour auprès des jeunes de leur territoire.

7. Nombre de représentants au Comité Social Territorial et paritarisme

Le Président informe que les prochaines élections professionnelles auront lieu le 5 décembre 2026. Il rappelle le rôle du Comité Social Territorial (CST) qui donne son avis sur les questions concernant l'organisation du travail au sein de la collectivité, ainsi que sur les questions relatives à la sécurité et aux conditions de travail. La CCBC a mis en place son propre CST (anciennement comité technique et CHSCT qui ont fusionné) depuis 2015, car il est obligatoire pour les collectivités employant plus de 50 agents.

Le Président et la responsable des ressources humaines ont rencontré les organisations syndicales la semaine dernière. Le protocole pour l'organisation des élections sera signé la semaine prochaine. Le Président indique que le dialogue avec les représentants du personnel se passe bien, et qu'il propose une poursuite du fonctionnement actuel. Il est proposé de composer le Comité Social Territorial de 4 représentants du personnels titulaires et de 4 représentants suppléants et de maintenir le paritarisme avec un nombre égal d'élus représentants la collectivité au sein du CST.

Adopté à l'unanimité.

E. FINANCES

8. Approbation d'un règlement sur les fonds de concours

Le Président informe que cette proposition a été approuvée en Conférence des maires. Le Président rappelle l'historique des fonds de concours qui ont permis d'augmenter la capacité d'investissement sur le territoire. Il expose le contenu du règlement et notamment les travaux concernés et les taux de financement, ainsi que la procédure proposée pour le vote des fonds de concours.

Travaux de voirie, assainissement des eaux usées et assainissement pluvial :

Fonds de concours de 50% du montant H.T des travaux (hors études intégralement prises en charge par la CCBC, et subventions déduites le cas échéant).

Travaux d'alimentation en eau potable des habitations et fermes isolées :

Financement des travaux répartis à 1/3 pour la CCBC, 1/3 pour la Commune, et 1/3 pour le (ou les) propriétaire(s) bénéficiant des travaux (hors études et subventions déduites le cas échéant - branchement inclus dans le montant global de l'opération).

Après lecture des principaux points, le Président soumet le règlement au vote.

Adopté à l'unanimité.

9. Admissions en non-valeur

Mme LAGRUE arrive à 18h55.

Le Président rappelle ce qu'est une non-valeur et le travail de recouvrement fait au préalable par le trésorier. Les non-valeurs correspondent à des factures non réglées (restauration scolaire, périscolaire, eau et assainissement). Les non-valeurs sont présentées lorsque tous les recours sont épuisés.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, il est demandé au Conseil communautaire d'admettre en produits irrécouvrables, les créances dont le règlement est trop sérieusement compromis, les poursuites opérées par le Trésorier s'étant avérées inopérantes. Le montant total des créances à admettre en non-valeur pour chaque budget est le suivant :

Budget	N° de liste	Montant
Budget eau	N° 7804822432 du 20 mars 2026	2 477,11
Budget assainissement	N° 7804822532 du 20 mars 2026	4 951,09
	TOTAL	7 428,20

Les délégués communautaires engagent un débat sur les impayés et les admissions en non-valeur.

Le Président ajoute qu'en application de la délibération n°3343 du 09 avril 2026 lui donnant délégation à cet effet, il a admis en non-valeur, des créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 100 € chacune, pour un total de 330,79 €, répartis comme suit :

- Budget général : 222,22 € (2 débiteurs).
- Budget eau : 85,77 € (7 débiteurs).
- Budget assainissement : 22,80 € (4 débiteurs).

Il propose d'admettre les listes présentées en non-valeur :

- 2 477,11 € sur le budget de l'eau ;
- 4 951,09 € sur le budget de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité avec 4 abstentions.

F. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant € H.T
Mission AMO pour les études de réhabilitation des ANC à Le Gault-Soigny et Charleville	ARTELIA	39 760,00
Tracteur tondeuse	CMM	18 077,00
Remplacement automates de télégestion sur postes de relevage	VEOLIA	14 925,00
Equipements pour réseaux assainissement et postes de relevage (Débitmètres, pompes...)	VEOLIA	9 531,62
Appareil d'écoute acoustique	CLAIRE SOLUTION	6 329,99
Etude géotechnique pour la réhabilitation du poste de relevage des abattoirs	GEOTECH	5 300,00
Fourniture et pose d'un poteau incendie à Margny	CATOLICOT	4 410,00
Remplacement vitre château d'eau de Fromentières et Leuze	VIGNOT	3 500,40
Branchement assainissement	CATOLICOT	3 320,00
Polymère	VEOLIA	3 251,00
Extincteurs	SICLI	2 185,50
Nettoyeur haute pression	NORMANDY	2 052,00
Portail	MATHEUS HEMART	1 890,00
Livres pour la médiathèque	LIBRAIRIE L'APOSTROPHE	1 509,39
Travaux déviation conduite assainissement EU	CATOLICOT	1 500,00
Curage stations eaux usées	AV ECOLOGIE	1 491,50
Matériel technique	TRENOIS	1 232,43
Transport pour sorties centre de loisirs	SMIS	1 198,80

Matériel divers	AUTODISTRIBUTION	1 148,00
Compteurs service eau potable	HYDROMECA	1 021,80
Formation ATP-métrie	GL BIOCONTROL	832,00
Abonnements revues médiathèque	VIALIFE	740,78
Sortie centre de loisirs	WINNOLAND	705,00
Abonnements revues médiathèque	MILAN PRESSE	552,00
Sortie centre de loisirs	ZOO DU BOIS D'ATILLY	539,00
DVD Médiathèque	COLACO	476,61
Vérification équipement ATP-métrie	GL BIOCONTROL	345,00
Alimentation	CARREFOUR	312,50
Entrées spectacle pour centre de loisirs	VOL LIBRE	310,00
Calibrage matériel eau potable	DETECTA	290,00
Sortie centre de loisirs	FERME PEDAGOGIQUE DU BOIS FLEURI	280,00
Produits de pharmacie	SECURIMED	159,95
Fournitures pour la médiathèque	LACOSTE	106,94
Appât anti-fourmi	GAMM VERT	40,00
Documentation	JEUNESSE EN PLEIN AIR	30,91

Décisions du Bureau

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant € H.T
Travaux de reconstruction du pont des Egremonts à Montmirail	EST OUVRAGES	174 614,00
Création de chambres de comptage à Boissy le Repos, Janvilliers et Verdon	SUEZ	45 350,69
Remplacement du poste de relevage de l'hôpital	VEOLIA	44 385,00
Fourniture et mise en œuvre de grave émulsion	COLAS	42 980,00
Fauchage des voies communautaires	Frédéric LEGRET	26 662,39 € / an
Construction d'une station eau potable à Margny – Travaux complémentaires	GLAVIER	12 873,50

Commandes passées dans le cadre d'accords-cadres (marchés à bons de commande)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant € H.T
Assistance à l'exploitation du service eau potable secteur régie		
Renouvellement armoire électrique réservoir des Egremonts	VEOLIA	13 827,20
Fourniture et pose de débitmètres		12 990,47
Remplacement branchements plomb		11 382,50
Remplacement automates de télégestion sur réservoirs d'eau potable		11 214,00
Réparations de fuite sur canalisations		5 946,00
Suppression robinet-vanne		3 844,00
Enduisages des voiries communautaires		
Campagne d'enduisage 2026	COLAS	151 653,60
Fournitures de repas pour les restaurations scolaires		
Commandes de repas mars 2026	API RESTAURATION	26 644,91

Subventions attribuées à la CCBC

Financier	Objet de la subvention	Taux	Montant notifié
Département de la Marne	Fonctionnement de l'école de musique	Forfait	6 000,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par le secrétaire de séance.
Le registre est signé par les membres du Conseil communautaire.

La séance est levée à 19h15.

Fait à Montmirail, le 23 juin 2026.



Etienne DHUICQ

Président de la Communauté de Communes
de la Brie Champenoise